



## Divorce/licitation

-----  
Par 153624

Bonjour,

Suite à mon précédent topic "assistance entre frères" (dossier compliqué) je me pose 2 questions :

Mon frère, entêté dans une mauvaise stratégie, n'ayant pas fait certaines choses dans les délais et bien que ce soit lui qui ait payé la maison (finie de payer) à plus de 70% et qu'après avoir abandonné le domicile, elle n'ait jamais payé de pension alimentaire pour les 2 enfants, n'ayant pas d'apport pour racheter sa part, va subir une licitation et donc il y a vente aux enchères de la maison.

- La partie adverse peut-elle (a-t-elle le droit de consigner tout ou une partie des sommes (+ de 80 000) qu'elle doit verser ?

- Quel délai sera accordé à mon frère pour déménager à partir du moment où la vente aura été effectuée ?

D'avance, merci pour vos réponses.